

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

SECRET DES AFFAIRES - (N° 2857)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE28

présenté par
M. Kemel

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 22, supprimer le mot :

« également ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement précédent.